



Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies



JAZY Trail minier 15 km | **ZENON** marche nordique-rando -run 10 km | **BACHA ET BRONEK** courses enfants |
VILLAGE POLONIA | EXPOSITION | ARTISANAT | RESTAURATION POLONAISE |
 SPECTACLES | CONCERT ET DJ | **OUVERT AU PUBLIC**

Inscription : www.stolatpoloniarun.fr

Renseignements : 06.64.00.37.77



(*) : règlement des épreuves sur le site



Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

STO LAT POLONIA RUN "2022"

(Les courses du « centenaire de la convention franco-polonaise 1919-2019 »)

REGLEMENT 2022

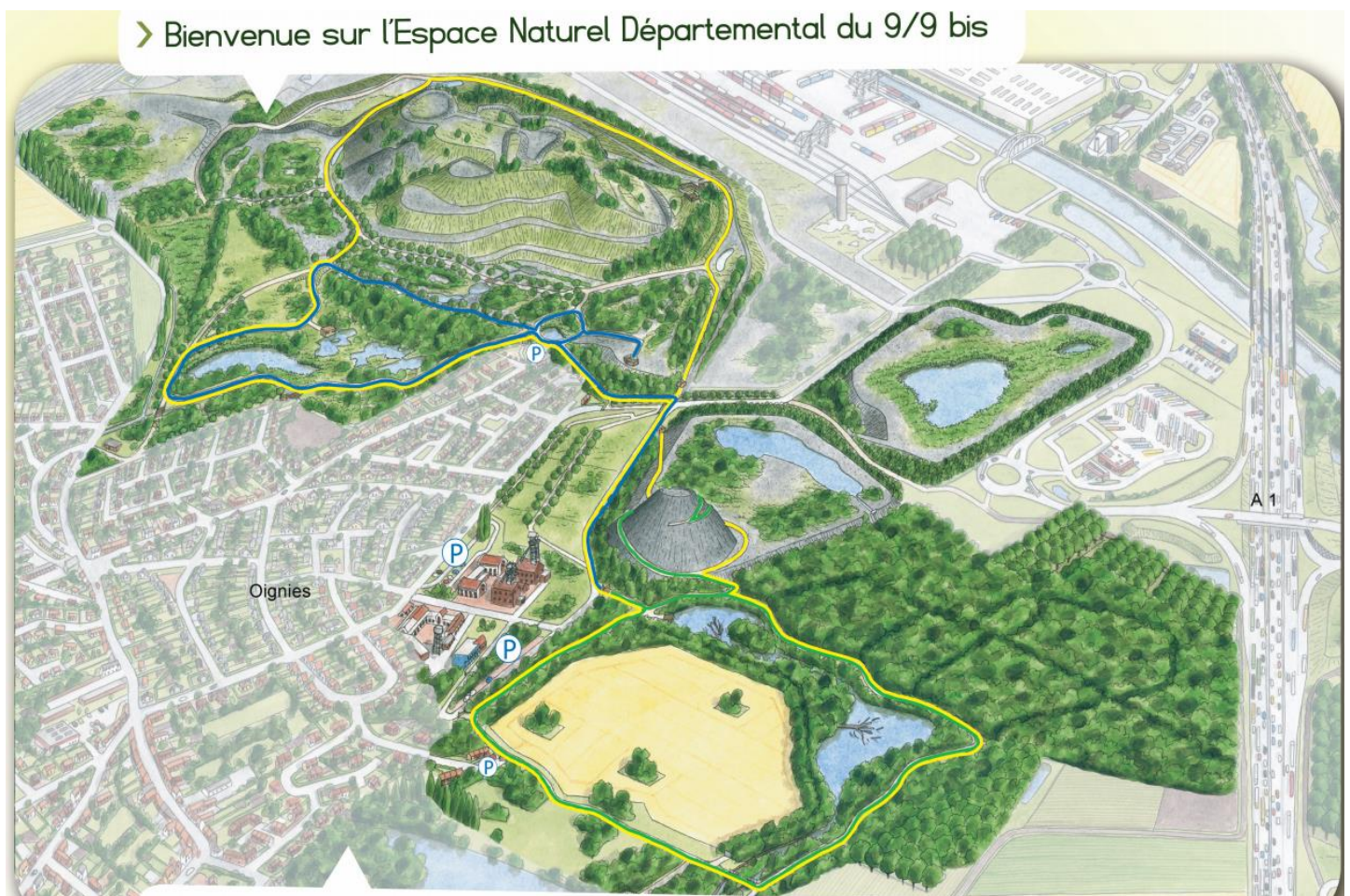
Art. 1 Evénement

L'Association *Polonia France Sport* dont le siège social est basé à Oignies, organise le Dimanche 12 juin 2022 l'événement STO LAT POLONIA RUN (les Courses du centenaire de la convention franco-polonaise de 1919 entraînant une immigration massive d'ouvriers polonais en France et particulièrement dans le Pas-de-Calais).

Quatre événements sportifs sont au programme de la journée : une course nature pédestre « Michel Jazy » de 15km, une rando/marche nordique « Zenon » de 10 km, une course enfant « Basia » de 600m et une course enfant « Bronek » de 1200m.

Art. 2 : Le lieu des courses

Les courses se déroulent sur le site minier HISTORIQUE du 9-9bis , sur l'espace naturel sensible du bois départemental des Hautois de Oignies et du bois Gosse.





Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

Art .3 Horaires des courses :

Horaires	Nom des courses	Types de Course	Distances de course	Public pouvant participer	Catégorie	Résultats	Récompenses données aux présents lors de la cérémonie
8h15 / 10h00 (1h45)	« Zenon »	Rando et Marche nordique	10 km	Randonnée ouverte à tous Marche nordique ouverte à tous	Tout public Catégorie : 1/ les féminines 2/ les masculins	Pas de chrono	Pour les 2 catégories : → Lots à 3 dossards féminins et 3 dossards masculins par tirage au sort ayant passé la ligne d'arrivée → Lot Souvenir pour tous les participants
10h15	« Bacha »	Course	600m	Nés en 2011 à 2014	C1 : [2011-2012] 3/ Filles 4/ masculins C2 : [2013-2014] 5/ Filles 6/ Masculins	Pas de chrono	Lots aux 3 premières filles & 3 premiers garçons de chacune des 4 catégories → Lot souvenir pour tous à l'arrivée
10h30	« Bronek »	Course 1200m	1200m	Nés entre 2007 et 2010	C3 : [2007-2008] M/F 7/ Filles 8/ masculins C4 : [2009-2010] M/F 9/ Filles 10/ masculins	Pas de chrono	
11h00 / 13h30 (2h30)	« Jazy »	Course nature	15 km	Nés avant le 01/01/2006 Avec certificat médical	Tout public selon âge 11/Jeune F(cadet/junior 2006-2005-2004-2003) 12/Jeune M (cadet/junior 2006-2005-2004-2003) 13/Sénior-Espoir F (2002-1983) 14/ Sénior-Espoir F (2002-1983) 15/Master (1982 et avant) F 16/Master (1982 et avant) M	Chrono permettant un classement	Podiums pour chaque catégorie -Jeunes (cadet/juniors) → 3 meilleurs F et M -Espoirs/seniors → 3 meilleurs F et M -Master → 3 meilleurs F et M Souvenirs pour tous
14h00	Cérémonie protocolaire : Podiums et Remise des récompenses par les élus locaux et représentants						

Art. 4 Assurance organisateur

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance (MAIF) couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.



Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

Art. 5 Arrêtés municipaux

Des arrêtés municipaux ainsi qu'une signalétique spécifique à l'évènement seront mis en place.

Art. 6 - Police de Terrain

Les parcours sont protégés par des « signaleurs » ainsi que par la Police Municipale. Les commissaires de courses seront munis d'un talkie-walkie et/ou d'un téléphone portable, d'une tenue spécifique permettant de les reconnaître et d'un badge avec leur nom et les n° d'urgence des organisateurs.

Art. 7 Service médical

Le service médical est assuré par la Protection Civile. Un stand médical (tonnelle et personnel) sera mis en place sur le « village » du 9-9bis de Oignies.

Art. 8 Certificats médicaux (Course Jazy)

L'épreuve « Jazy » est ouverte à tous les coureurs (ses) non licencié(e)s à la F.F.A., dotés d'un certificat médical ou d'une licence sportive FFA valide. Elle fait l'objet de classements particuliers par course.

La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la **pratique « de l'athlétisme en compétition »** ou d'une licence sportive en cours de validité. Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

Tout(e) coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité.

Art 9 Tarifs des inscriptions (pour l'organisateur)

Dates d'inscription	Enfant	Rando et Marche nordique 10km	Course Nature 10km
Du lundi 21 février au vendredi 3 juin 2022	2.5€	10€	13€

Les inscriptions au tarif simple sont ouvertes du 21 février 2022 (00h00) au vendredi 3 juin 2022 (23h59)

-inscription en ligne sur le site : www.stolatpoloniarun.fr

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur peut à tout moment fermer les inscriptions.

Le respect de la date butoir des inscriptions est impératif pour valider chaque inscription.

Outre les obligations imposées à tout participant en matière de licence sportive et de certificat médical, les ressortissants étrangers hors Union Européenne sont tenus de justifier auprès des organisateurs, avant le départ de l'épreuve, de leur identité et de leur carte de séjour ou carte de résident sur le territoire national, en cours de validité.



Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

Art. 10 Retrait des Dossards

Les dossards sont à retirer
le samedi 11 juin de 14h à 17h00 ou
le dimanche 12 juin à partir de 7h00 et ce jusque H-1h00 avant chaque course
sous la tonnelle « secrétariat-dossard » sur le site de l'événement (site 9-9bis de Oignies- rue du Tordoir – 62590 Oignies).

Aucun dossard n'est envoyé par la poste.

Le port du dossard remis par l'organisation **est obligatoire (ventre)**.

Les épingles sont fournies par l'organisateur.

Toute modification de ce dossard entraîne la disqualification par le juge arbitre.

Art 11 : Inscription individuelle

Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

De même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne **non inscrite**, courant avec un dossard qu'elle s'est procuré frauduleusement.

Art 12 : Starter

Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé. Le directeur de réunion et le starter se réserve le droit de faire partir une course avant l'arrivée de tous les participants de la course précédente.

Art. 13 : Circulation sur les Parcours

Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

Art. 14 : Récompenses

Courses enfants (non classantes) : Tous les enfants reçoivent un souvenir en passant l'arrivée.

Les 3 premiers et premières de chaque catégorie (cf art 3) reçoivent un lot supplémentaire.

Rando-Marche nordique 10km (non classante) :

Tous les enfants reçoivent un souvenir en passant l'arrivée.

3 hommes et 3 femmes (cf art 1) recevront un lot par tirage au sort.

Course nature 15 km :

Tous les enfants reçoivent un souvenir en passant l'arrivée.

Les 3 premiers et les 3 premières de chaque catégorie (cf art1) reçoivent un souvenir

Aucun prize-money ne sera donné aux concurrents.

Art. 15 : Contrôle anti dopage

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française (« Code du sport »).



Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

Art. 16 - Droit d'Image et vidéo

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la Sto Lat Polonia Run par tous moyens audiovisuels (image/son, téléphone, photo/vidéo), sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la Sto Lat Polonia Run dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Nul ne pourra commercialiser des photos sans l'accord de l'organisateur.

Art. 17 - Loi informatique et liberté (Cnil)

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Art. 18 : Chronométrie et puce (course « Jazy »)

Seuls les participants à la course nature 15km « Jazy » se verront remettre une puce électronique lors du retrait des dossards (sous forme de bandelettes collée sur le verso de chaque dossard) qui sera détectée :

- i) sur la ligne de départ,
- ii) à l'arrivée.

Cette puce permettra un contrôle de régularité de la course et également l'établissement des résultats et classements de l'épreuve. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'organisateur, par des moyens humains et/ou matériels ne pourra être classé à l'arrivée.

Le chronométrage est assuré par une société via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le logiciel de chronométrage sera GmCAP. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Pour toutes les courses adultes (Jazy) le chronométrage sera automatique grâce aux puces électroniques associées aux dossards.

Les dossards enfants seront dotés d'un code barre pour vérifier leur arrivée

Art. 19 : Assistance et Charte du Coureur et des accompagnateurs

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Art. 20- Drone

Tout participant à l'événement atteste avoir été informé que le jour de l'évènement, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournage. Des consignes de sécurité leurs seront communiquées et devront impérativement être respectées.



Association Polonia-France Sport

Siège social : Oignies

Art. 21 Annulation, Intempéries

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Art. 22 Cas particulier

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses. Dans le cas d'une situation non prévue dans le présent règlement l'organisateur se réserve le droit de juger celle-ci et d'agir en conséquence.

Art.23 réclamation

Toute réclamation née à l'occasion de l'évènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : poloniafrance.sport@gmail.com.

A Oignies , le 1^{er} février 2022

Le président

Didier Konarkowski

Le secrétaire

Laurent Glinkowski